



Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 et 3 : Conseil Municipal du 11 décembre. Souvenirs de décembre : Lettres au Père Noël. P. 4 : Après-midi du Bel Age. P. 5 et 6 : Pages Spéciales d'I. Rouquier.

*M. le Maire,
le Conseil Municipal
et l'Equipe Communale
vous souhaitent,
ainsi qu'à vos proches,
une excellente
Année
2009*



L'Agenda Guermantais 2009 qui vous a été distribué début décembre, a pu être réalisé grâce aux Entreprises et Commerces partenaires. Merci à eux.

«Nounoubout'Chou» et Noël

L'Association des assistantes maternelles «Nounoubout'Chou» a fêté Noël le 16 décembre. Nous avons convié le Père Noël qui, malgré un emploi du temps chargé,

a posé son traîneau dans la Salle Marcel Proust pour la plus grande joie des tout petits ! Après la distribution des cadeaux, nous avons immortalisé ce moment

avec M. le Maire. Merci à tous pour ce petit moment de bonheur et Bonne Année à tous les enfants et leurs parents ainsi qu'aux assistantes maternelles.



La Photo du Mois : Le Père Noël en personne à Guermantes...

Villages en Fête

Contactée par « Villages en Fête », cette année encore, une vingtaine de familles de Conches et de Guermantes a eu la chance d'accueillir le Père Noël, le soir du 24 Décembre. En effet malgré sa longue tournée le Père Noël a décidé de remettre en main propre les cadeaux à certains enfants de nos Communes. Joie des enfants (ci-dessus), mais aussi des parents et grands-parents de pouvoir voir et embrasser le Père Noël. Merci Père Noël et à l'année prochaine !

Assemblée Générale et Rassemblement pour Estelle

A fin de marquer cette sixième année d'attente insupportable pour la famille et les proches d'Estelle Mouzin et de montrer que la détermination à connaître la vérité et à lutter contre les violences et crimes sur enfants sont intacts, l'Association Estelle organise un rassemblement le samedi 10 janvier prochain à Guermantes. Le programme de l'après-midi sera le suivant :

14h - 15h30 : Assemblée Générale annuelle de l'Association, ouverte au public (Espace Marcel Proust à côté de la Mairie).
16h - 17h00 : Rassemblement pour le départ de la Marche silencieuse (place du Temps Perdu, en face de la boulangerie) jusqu'à « l'Arbre du Souvenir » planté en janvier 2005. Nous vous attendons nombreux.

Association Estelle.

SAMEDI 10 JANVIER 2009 à partir de 14h

AUTRE date

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 13 Janvier à 20H30. Se renseigner auparavant, s'il est maintenu.

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO :
Les Cérémonies du 11 Novembre. Loto du CCAS.

Etat Civil du 2ème Semestre

NAISSANCE

Kiliann ESTORGUES
Aloys ENDERLIN
Valentin VIGNAND
Alizée VILLALBA
Sylia BROHART
Camille GROS

MARIAGE

Philippe JOIN
et Odile CHAUVAUD
Mauran MAHENTHIRAN
et Pauline BRET
Mikaël MAGIDS
et Thiphaine BOURGOIN

DÉCÈS

Paulette MOLLET
Anne Marie PRIE.

ÉTUDIANTS les 30 et 31 Janvier

33ème Salon de l'Adrep

Chaque année, l'Adrep présente une quarantaine de domaines et de secteurs comme : Agriculture, Armées, Police, Audiovisuel, Communication, Publicité, Enseignement... Depuis 33 ans, l'Adrep répond aux questions des 15/20 ans et de leur famille : Que faire après le bac ? Quels sont les métiers d'avenir ? Comment parvenir au métier envisagé ? L'Adrep c'est : 400 stands, 40 débats animés par des professionnels, 5 espaces métiers où des professionnels viennent

«donner un visage aux métiers» en rencontrant individuellement tous ceux qui souhaitent en savoir plus. Depuis l'an passé le Pôle Orientation-conseil s'ouvre aux collégiens. Infos Pratiques. Horaires : vendredi 30 janvier : 13h - 18h. Samedi 31 janvier : 10h - 18h Espace Champerret. Paris 17. Prix : 5 € - Entrée gratuite sur invitation (disponibles en Mairie : Attention 40 invitations de disponible uniquement). Pour plus d'infos sur le salon : www.adrep-infos.com

Tournoi de Jeux de Société. A ce jour, il n'y a que 5 personnes qui se sont inscrites. Continuez à vous inscrire pour une organisation en février ou mars. Détails sur le Site...

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRÉSENTS :

Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Thierry RIVIERE, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD.

ABSENTE : Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER.

1) Approbation du dernier compte rendu et élection du secrétaire de séance.

Compte rendu approuvé à l'unanimité. M. Gérard LEUX est élu Secrétaire de séance.

2) Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) de Marne & Gondoire.

M. le Maire présente le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 25 novembre. Deux dossiers ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale des Charges Transférées :

- 1- La valorisation des charges transférées.
- 2- La détermination de l'attribution de compensation destinée à la Commune de Lesches, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

3) Signature de la Convention relative à l'intervention du Conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

M. le Maire explique que la Commune est liée depuis plusieurs années par une convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sur la base de laquelle un Conseiller en prévention des risques professionnels effectue des visites régulières des bâtiments communaux. VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion cette Convention.

4) Renouvellement d'adhésion pour 2009 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine et Marne.

M. le Maire explique que la

Commune confie au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine-et-Marne la surveillance médicale de son personnel. Aux vues des lois et articles s'y rapportant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion la Convention relative au renouvellement d'adhésion pour 2009.

5) Demande de subvention pour déplacement et aménagement d'un arrêt de bus.

Vu le Contrat Triennal de voirie, considérant la nécessité de déplacer l'arrêt de bus « Rond du Cerf » et de le réaménager le long du mur du Château de Guermentes, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet accepte de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération, déclare que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009, autorise le Maire à solliciter une subvention pour ces travaux :
1- Au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), à hauteur de 50 %.
2- A la Région Ile de France, à hauteur de 50 %.

6) Attribution d'une subvention de fonctionnement à un organisme de droit privé.

Vu le Budget primitif, vu l'article 6574 s'élevant à un montant de 10 000 €, vu le tableau de répartition des subventions annexé au BP 2008, attribuant 7 181 € de subventions à des organismes de droit privé nommément désignés et réservant 2 819 € (divers), vu la délibération du 13 novembre 2008 attribuant 2 170 € de subventions à des organismes de droit privé nommément désignés et réservant 649 € (divers), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Sportive du Golf de Bussy-Guermentes.

7) I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture) – Mise à jour des cadres d'emplois bénéficiaires.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions de Préfecture, vu l'arrêt du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions de Préfecture, vu la délibération n° 13/2002 du 6 mai 2002 faisant bénéficier le personnel administratif de l'I.E.M.P. vu la délibération n° 09/2004 du 29 mars 2004 faisant bénéficier les agents d'entretien de l'IEMP considé-

rant les mouvements survenus au sein du personnel administratif et technique (tels que départ en retraite et embauches). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier le tableau des effectifs auxquels est attribué l'IEMP. Soit un crédit global de : 7 119,38 €. L'IEMP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

► Les critères d'attribution sont la responsabilité assumée au poste, la notation et l'appréciation sur la manière de servir, et l'assiduité.

► La période de versement est mensuelle.

► Le Maire est chargé dans le cadre du crédit global de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent et dit que la dépense est inscrite au budget.

8) Régime indemnitaire du personnel technique communal – I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le Décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié vu le Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, VU l'arrêt du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité, vu la délibération n° 40/2002 du 25 novembre 2002 faisant bénéficier le personnel administratif de l'I.A.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire bénéficier les adjoints techniques de 2e classe de l'indemnité d'administration et de technicité.

Les taux moyens retenus sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique. L'IAT fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

► Les critères d'attribution sont la responsabilité assumée au poste, la notation et l'appréciation sur la manière de servir, et l'assiduité.

► La période de versement est mensuelle.

► Le Maire est chargé dans le cadre du crédit global, de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent (coefficient compris entre 1 et 8).

Le Conseil Municipal dit que la présente délibération prendra effet au 1er janvier 2009 et que la dépense est inscrite au budget.

9) Questions Diverses.

■ M. le Maire demande que dorénavant, les questions diverses soient données à l'avance par écrit ou par courriel.

■ M. le Maire informe que l'Association du Foyer Rural de Guermentes remercie la Commune pour la subvention exceptionnelle de 500 € votée par le Conseil en novembre 2008 et qu'elle a proposé de nommer les différentes salles de l'Espace Marcel Proust, jusque là désignées par des numéros. La grande salle sera la salle du Temps Perdu, la salle 3 : la salle Auteuil, la salle 19 : La Vivonne, les salles 6 & 7 : Combray.

■ M. le Maire informe que l'Agence Capricorne qui a installé le radar pédagogique sur la RD35 lui a transmis les statistiques des vitesses. Il apparaît que le radar a un certain effet dissuasif et a permis une réduction relative de la vitesse. En effet, les vitesses de 80 km/h et plus ont fortement diminué au profit de vitesses de 40, 50 ou 60 km/h.

■ M. le Maire présente au Conseil un rapport de la DDE « Relevé et évolution des accidents corporels en Seine-et-Marne » de 2007.

■ M. le Maire informe que le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ont fixé le taux des redevances à appliquer sur les factures d'eau émises pendant l'année 2009 aux montants suivants en euros, par m3 facturés : Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,3830 €. Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,2880 €.

■ Michel POYAC remercie les bénévoles et membres du CCAS qui ont contribué à la réussite du Loto du CCAS.

■ Michel POYAC présente le Prix « Compli'Cité 2008 » remis à la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire pour les enveloppes pré-timbrées du Marathon (3e Prix National !).

■ Jacques COURPOTIN demande si la Commission Habitat de Marne & Gondoire dont il est membre va se réunir. M. le Maire se renseignera auprès de la Communauté d'Agglomération, et notamment auprès de M. GUILLEMET, Vice-président de cette Commission.

■ Françoise JOUSSE a constaté qu'au niveau du 23 rue A. Thierry, un pied de panneau, retiré présente un danger. M. le Maire demandera aux agents techniques de rectifier la situation.

■ Annie VIARD demande à M. le Maire de faire un point sur la réunion organisée par l'Inspection de l'Education Nationale, à laquelle il a assisté ce jour à Torcy. Ce dernier explique que la réunion portait sur la rentrée scolaire

Souvenirs de moments merveilleux !

Le Père Noël nous a fait la gentillesse de venir le samedi 7 décembre dernier dans notre Commune

Laissez exceptionnellement ces lutins s'affairer seuls au Pôle Nord, il a passé, pour le plus grand bonheur d'une cinquantaine d'enfants, quelques heures avec nous à l'Espace Marcel Proust (1).

Dans un décor de fête, petits et grands ont pu rédiger leur lettre de souhaits et de cadeaux (2).

Ces courriers ont tous été déposés dans la grande boîte aux lettres du Père Noël, prévue à cet effet (4).

Les bout'choux ont également pu faire une photo souvenir avec le Père Noël, dans son traîneau (de secours, celui servant pour la grande distribution de cette année étant resté à Pôle Nord Ville pour le chargement des paquets!).

Les lutins adresseront le cliché aux stars de la journée dès que la folie des Fêtes sera passée ; ils ont pris un peu de retard dans leur planning !

Les autres clichés de cet événement sont déjà disponibles sur le site Internet de la Mairie, et d'autres sont à venir !

Lors de cet après-midi, contes (3), jeux et goûter ont réchauffé les convives.



1



2



3



3

Un chaleureux merci à Danielle, Lydie, Bruno et Twister pour leur présence et leur participation.

Nous sommes déjà en contact avec les lutins-secrétaires du Père Noël pour essayer de programmer son éventuelle visite dans notre Commune l'année prochaine !

Nous vous tiendrons au courant !

La narration de Contes par une Aide du Père Noël remporta un vif succès, auprès des enfants et des parents...



4

2009 et qu'il n'y a pas de modification sur les prévisions pour l'école du Val Guermantes. Gérard DURA précise que des évaluations en CM2 ont été évoquées.

■ Isabelle ROUQUIER demande où en est le dossier des liaisons douces. Le Maire répond qu'il a rencontré à ce propos la personne chargée du dossier à Marne & Gondoire et qu'il revoit prochainement M. DUBOSC, Directeur Général des Services de Marne & Gondoire. Les débuts des travaux dépendent de la météo et de la décision finale de la Communauté d'Agglomération.

■ Isabelle ROUQUIER annonce que l'autorisation de construction de la déchetterie à Chanteloup-en-Brie a été signée ; elle devrait ouvrir ses portes en 2009. Elle rappelle qu'il existe déjà 4 déchetteries sur le territoire du SIETREM et qu'il devrait y en avoir 8 d'ici la fin du mandat. La déchetterie de St-Thibault-des-Vignes est très encombrée, c'est pourquoi elle demande aux particuliers de se tourner également vers les autres déchetteries.

Par ailleurs, elle indique que la TOM (Taxe Ordures Ménagères) ne sera pas augmentée en 2009.

■ Gérard LEUX demande si l'on pourrait implanter un panneau indiquant l'école. M. le Maire répond qu'il y a environ 18 mois, l'indication « Ecole du Val Guermantes » a été apposée sur l'école elle-même.

■ Daniel POUPART demande où en est le ramassage des feuilles. Le Maire répond qu'il est en cours et a pris un peu de retard du fait d'une indisponibilité du camion pendant 3 jours.

■ Simone TRIMAILLE demande si la Commune est équipée en sel de déneigement en cas de besoin. M. le Maire répond que c'est le cas.

■ La journée du 7 décembre a rencontré un vif succès avec la visite du Père Noël auprès des enfants de Guermantes. L'ensemble des élus se félicite de cette visite et de l'organisation, et remercie les différents participants : élus, parents, l'antiquaire de Noisy Le Grand pour le prêt du matériel et tout naturellement le Père Noël !

Le décor de l'Espace Marcel Proust, lors du goûter de Noël a, très gentiment et gracieusement, été prêté par les élus de la Commune ainsi que la fourniture d'une partie de la décoration par Christine & Patrick, antiquaires-broccanteurs de Noisy-le-Grand. Un grand merci à eux, ainsi qu'à Isolation 2000 !



INSCRIPTIONS Ecole Maternelle

Septembre au Val Guermantes

Futurs parents, Futurs élèves !

L'école maternelle fait ses inscriptions pour la rentrée prochaine dès le mois de Janvier !

Si vous avez un enfant né en 2006 vous devez, dès maintenant, l'inscrire pour la rentrée de septembre.

Pour cela il faut vous rendre à la Mairie de votre domicile avec votre livret de famille et un justificatif de domicile. Ensuite contacter Mme FRUCHAUD, la Directrice de l'Ecole Maternelle, qui vous donnera un rendez-vous pour

venir faire l'inscription définitive avec votre enfant. **Téléphoner de préférence entre 14 et 16h.** La présence des deux parents est souhaitable.

Ne pas oublier : Un certificat médical, le livret de famille, le carnet de santé, la fiche de pré-inscription de la Mairie, 2 photos d'identité. D'avance merci.

N° de téléphone de l'école : **01.64.02.22.01.**

Une réunion d'informations regroupant parents et futurs élèves aura lieu au mois de juin à l'école maternelle.

CCAS Samedi 13 Décembre

Bel après-midi pour le Bel Âge

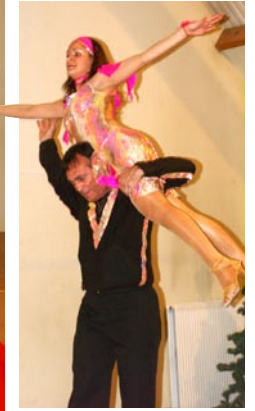
Cette année, c'est avec une grande innovation que les convives répondront présents à l'invitation de M. Jelensperger, Maire et de M. Gérard Dura, Vice-Président du CCAS (4). En effet, le traditionnel repas avait cédé la place à un après-midi spectacle et cocktail Espace Marcel Proust, laissant plus de place aux discussions et rencontres.

En ce Samedi 13 décembre, dès 14h, le Maire Guy JELENSPERGER souhaitait la bienvenue à tous et après que M. Dura ait évoqué le souvenir de nos Anciens qui nous ont quitté en 2008, les Aînés de la Commune, des Membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal s'installaient face à la scène pour découvrir la première partie du groupe Sky Dance Show de Bussy emmené par Karine et Emilio, onze danseurs de talent qui avec leurs Salsas et Rocks acrobatiques ont enchanté les spectateurs (3).

Durant l'entracte, place au Jeu des départements (5) qui donna lieu à des remises de cadeaux.

La deuxième partie enchantait à nouveau le public (2), tapant dans les mains aux rythmes des danses de plus en plus acrobatiques, jusqu'au bouquet final (1).

Le cocktail pris, debout ou autour de tables, permis à chacun de discuter avec le plus grand nombre et c'est vers 17h30 que chacun put repartir avec une boîte de chocolat de chez M. LEPINAY Artisan Chocolatier à Lagny, offerte par le CCAS (6), ravi de la nouveauté de cet après-midi passé à apprécier le talent de ces beaux danseurs.



Résultat du Concours n° 161 "Faute d'orthographe"

Le mot erroné était «Caiisse», dans le surtitre "Communiqué de la Caiisse Ass. Maladie", page 4. **Six personnes** ont bien répondu. Le gagnant du Tirage au sort est M. André Petit. Il recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous pour votre participation !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poisson, pomme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites.

La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS DE TÉLÉPHONE.

A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art...

TOURNOI D'ÉCHECS Samedi 24 Janvier

Maubée - Gondoire Échecs

Le Club organise la 5ème édition du Trophée des Villes, le samedi 24 janvier 2009 à 14h30 à la Salle André Boureau de Bussy-Saint-Martin, place de l'église (à côté de la Mairie).

Rencontre amicale réservée aux jeunes de 5 à 16 ans des communes du "Val Maubée", de "Marne et Gondoire" et de Vaires sur Marne.

Participation gratuite. Remise des récompenses vers 17h30.

Et tout le monde repartira avec un petit souvenir de son exploit.

Les douceurs que les parents auront confectionnées seront les bienvenues (gâteaux, tartes, chocolat, bonbons...). Les enfants qui viendront participer avec leurs amis recevront une récompense spéciale. (Amis non inscrits au Club). Donc, pas besoin d'être inscrit dans un Club pour participer !

www.maubee-gondoierechecs.com

Université Paris-Est

Pour la huitième année consécutive l'Université Paris-Est Marne la Vallée organise le samedi après midi de 14h à 17h plusieurs cycles de conférences, (gratuites mais avec inscriptions obligatoires) ouvertes à tous. Pour plus d'infos un bulletin d'inscription à remplir est disponible en Mairie puis à transmettre à : Université Paris-Est Marne la Vallée. Brigitte Cuisinier - Université à Tout âge 5 Boulevard Descartes. Champs sur Marne. 77454 Marne la Vallée Cedex 2. Par Mail : brigitte.cuisinier@univ-mlv.fr